

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

**MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260**

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 décembre 2013 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h30, sous la présidence de M. Michel SIEPER, Maire.

Etaient présents : M. Alain GUIDEZ, M. Jérôme THOMAS, M. Alain CORNE, M. Dino GONCALVES, M. Frédéric SOURIY.

Absents : Mme Eliane LANGUILLAT excusée ayant donné une procuration à M. Alain GUIDEZ, M. Romain LAMOURETTE, M. Alan MONGEOT.

Secrétaire de séance : M. Alain GUIDEZ

Le secrétaire de séance donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

TARIFS COMMUNAUX 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité reconduit les tarifs 2013, à savoir :

1) LOCATION DES SALLES :

Salle des fêtes de St Martin sur Oreuse :

- **½ journée ou réunion** : 75€ pour les habitants, et 120€ pour les personnes extérieures.
- **1 journée (11h – 10h le lendemain)** : 150€ pour les habitants, et 240€ pour les personnes extérieures.
- **2 jours** : 250€ pour les habitants, et 340€ pour les personnes extérieures.

Le principe du dépôt d'un chèque de caution de 300€ plus l'assurance responsabilité civile est maintenu.

Salle de Fleurigny et salle du Stade : (cette dernière sous réserve de compétition sportive).

- **½ journée** : 30€ pour les habitants, et 45€ pour les personnes extérieures.
- **1 journée (11h – 10h le lendemain)** : 60€ pour les habitants, et 90€ pour les personnes extérieures.

Le principe du dépôt d'un chèque de caution de 150€ plus l'assurance responsabilité civile également maintenu.

Salle des Associations :

- **½ journée** : 45€ pour les habitants, et 60€ pour les personnes extérieures.

2) COUPES DE BOIS : 9€ le stère.

3) DROIT DE PLACE (stationnement Cerbouilly) : 60€

4) CIMETIERE :

Concession 15 ans :	150€
Concession 30 ans :	250€
Concession 50 ans :	300€

Funérarium :

Concession 15 ans : 150€

Concession 30 ans : 250€

Plaque normalisée à apposer sur la porte de la case : 52€

Suppression de fait des concessions perpétuelles.

5) LOCATION MATERIEL COMMUNAL (tables et bancs) :

1 table louée : 3€ par jour

1 banc loué : 1€ par jour

Le montant de la caution est fixé à 100€ aux particuliers comme aux Associations.

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2014 :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le régime indemnitaire 2014.

PROMOTION INTERNE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE :

Bien que les promotions relèvent de ses pouvoirs propres, M. le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil sur la promotion interne au grade de Technicien de l'ATT principal 1^{ère} classe, responsable du service technique. Le Conseil émet un avis favorable.

TAXE D'AMENAGEMENT : MODIFICATION DU TAUX :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal modifie le taux de cette taxe fixé en 2011 à 4% en le fixant à 2%. Il est à noter que ce taux ne peut être rétroactif.

CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE + SPS POUR LES TRAVAUX DE LA BOULANGERIE :

M. le Maire, bien qu'ayant délégation pour les marchés publics < 30 000€ H.T. souhaite que le Conseil Municipal examine les différentes propositions. Ce dernier propose l'APAVE à Auxerre pour un montant total de 4 340€ HT, et cette proposition ne fera pas l'objet d'une délibération. M. le Maire signera donc les conventions de contrôle technique + SPS avec ce bureau de contrôle.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA CCYN :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces statuts modifiés (compétences supplémentaires : Aménagement de l'Espace (obligatoire) et Action Sociale, Culture, Sport et Enseignement (optionnelle).

USAGES 2013 :

Le Conseil Municipal attribue les parts de Mme PELLETIER Eliane (départ en maison de retraite) à M. DIAS ALVES Antonio et de M. DE MARCO Alexandre (renoncement) à M. DUVAL Nicolas.

CONVENTION AICPYS 2014 :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la convention à passer avec l'AICPYS pour la mise à disposition de personnel.

TARIFS D'ENTRAIDE HIVER 2013-2014 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le tarif d'entraide pour l'hiver 2013-2014 à 43€ l'heure.

AFFOUAGE :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la liste des affouagistes retenus ainsi que la réservation d'une coupe de bois pour le CCAS de Fleurigny.

BON D'ACHAT MEDAILLE DU TRAVAIL :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 100€ la valeur du bon d'achat remis au personnel concerné (2 pour la médaille de vermeil).

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- Chiffre de la population totale : 1537 habitants.

- Dates des réunions publiques pour expliquer la réforme électorale :

- samedi 25 janvier à 18h à Thorigny sur Oreuse (salle des Associations)
- samedi 1^{er} février à 18h à St Marin sur Oreuse
- samedi 8 février à Fleurigny (pour Fleurigny et Vallières)

- Vœux à la population : samedi 18 janvier à 18h à St Martin (en même temps remise des médailles du travail et départ en retraite Mme TOUTAIN PETIT).

- Travaux Ecole : Point positif : très peu d'amiante

Point négatif : les dossiers de consultation des entreprises toujours pas remis : un courrier a été fait pour « activer » les démarches.

- Travaux boulangerie : Début janvier nous devrions être en possession des premiers éléments pour lancer les travaux.

- Stade : Pose des clôtures très solides faite autour du terrain de tennis et du terrain de basket en attente du mur de frappe.

- Tambour : sera distribué ce week end.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. SOURY : Satisfait des travaux sur le stade.

M. THOMAS :

➤ s'inquiète des suites de la démolition de l'ensemble Garceau → le pignon va être conforté et un mur construit en bordure de la route.

➤ les trous signalés devant Aéroméca n'ont pas été bouchés → ceux, situés sur le chemin derrière l'ont été.

➤ marquages au sol à refaire : a été fait début 2012 mais la réception a été refusée. L'entreprise devait reprendre les travaux, mais n'est jamais revenue... et nous ne l'avons pas payée. A programmer en 2014 avec quelqu'un d'autre.

M. GUIDEZ :

➤ prévision de pose de buts de hand et basket au stade.

➤ la Communauté de Communes a décidé de ne pas augmenter le tarif de la collecte des ordures ménagères en raison de la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014.

M. GONCALVES : remercie M. et Mme ROUELLAT pour le don au CCAS des indemnités de déneigement.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire
Michel SIEPER